

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2017

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
État de la position financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État de l'excédent accumulé	6
État des changements de la dette nette	7
État du flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	22
Tableau complémentaire de dépenses par objet	23

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION le 31 mars 2017

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la précision de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

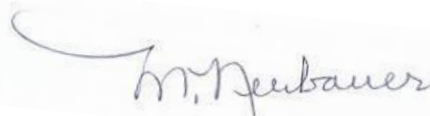
Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



Reegan McCullogh
Directeur général
le 23 juin 2017



Margaret Neubauer
Directeur en chef, services corporatifs
le 23 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
E PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable pour la préparation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers et pour tel contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération la contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Commission des parcs du Niagara pour l'exercice de douze mois terminé le 31 mars 2017 sont préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

L'accent des sujets

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit ces principes de comptabilité utilisé dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Port Colborne, Canada
le 23 juin 2017

Grant Thornton LLP
Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars

2017

2016

(en milliers de dollars)

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	8 207 \$	395 \$
Comptes débiteurs	4 974	1 738
Inventaires – vendables	<u>4 055</u>	<u>3 892</u>
	<u>17 236</u>	<u>6 025</u>

Passifs

Dette bancaire (note 3)	-	2 180
Comptes créditeurs	10 977	9 041
Paie accumulée	2 758	2 706
Produit constaté d'avance (note 4)	2 283	1 316
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	28 534	26 390
Financement à long terme (note 6)	26 592	28 371
Avantages postérieurs à l'emploi (note 7)	3 121	3 558
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>29 414</u>	<u>29 076</u>
	<u>103 679</u>	<u>102 638</u>

Dette nette	<u>(86 443)</u>	<u>(96 613)</u>
-------------	-----------------	-----------------

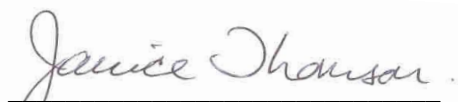
Actifs non financiers

Immobilisations (note 10 et page 22)	158 613	155 332
Inventaires – divers	936	1 199
Charges payées d'avance	<u>479</u>	<u>1 230</u>
	<u>160 028</u>	<u>157 761</u>

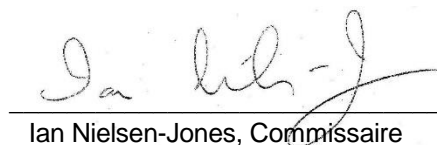
Excédent accumulé (note 11)	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>
-----------------------------	------------------	------------------

Engagements et éventualités (notes 12 et 13)

De la part de la Commission



Janice Thomson, Président



Ian Nielsen-Jones, Commissaire

Les notes complémentaires font partie intégrantes des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2016</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	73 088 \$	85 424 \$	76 402 \$
Revenu foncier	6 997	7 009	6 882
Commission, locations et frais	14 480	14 946	12 858
Prime sur les fonds américains – nette	800	1 119	1 073
Transferts gouvernementaux – projets spéciaux	-	520	-
Revenu divers	<u>5</u>	<u>20</u>	<u>7</u>
	<u>95 370</u>	<u>109 038</u>	<u>97 222</u>
Dépenses (page 23)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	12 008	14 871	13 265
Exploitation	37 044	38 995	36 953
Entretien	16 133	16 343	15 759
Administration et services policiers	13 689	13 838	13 584
Marketing et promotions	3 595	3 414	3 283
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>520</u>	<u>-</u>
	<u>82 469</u>	<u>87 981</u>	<u>82 844</u>
Excédent net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>12 901</u>	<u>21 057</u>	<u>14 378</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (note 14)	1 483	1 282	1 502
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10)	9 033	8 754	8 359
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 670)	(1 706)	(1 498)
Gain sur l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(48)</u>	<u>(34)</u>
	<u>8 846</u>	<u>8 282</u>	<u>8 329</u>
Excédent net provenant de l'exploitation	4 055	12 775	6 049
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 8)	<u>(705)</u>	<u>(338)</u>	<u>(239)</u>
Excédent annuel	<u>3 350 \$</u>	<u>12 437 \$</u>	<u>5 810 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2016</u>
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	61 148 \$	61 148 \$	55 338 \$
Excédent annuel	<u>3 350</u>	<u>12 437</u>	<u>5 810</u>
Fin d'année	<u>64 498 \$</u>	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2017</u>	Chiffres réels <u>2016</u>
Excédent annuel	3 350 \$	12 437 \$	5 810 \$
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10 et page 22)	9 033	8 754	8 359
Achat des immobilisations corporelles (page 22)	(10 955)	(12 088)	(7 016)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	-	101	34
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles – nette	<u>-</u>	<u>(48)</u>	<u>(34)</u>
	1 428	9 156	7 153
Acquisition des dépenses prépayées	-	751	(357)
Utilisation d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>263</u>	<u>277</u>
Diminution de la dette nette	1 428	10 170	7 073
Dette nette			
Début d'année	<u>(96 613)</u>	<u>(96 613)</u>	<u>(103 686)</u>
Fin d'année	<u>(95 185) \$</u>	<u>(86 443) \$</u>	<u>(96 613) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Augmentation en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Excédent annuel	12 437 \$	5 810 \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 10 et page 22)	8 754	8 359
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(1 706)	(1 498)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – nette	(48)	(34)
Augmentation des avantages postérieurs à l'emploi	173	183
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>338</u>	<u>239</u>
	19 948	13 059
Les variations d'éléments du fonds de roulement portant à l'exploitation (note 15)	<u>570</u>	<u>1 694</u>
	<u>20 518</u>	<u>14 753</u>
Activités d'immobilisations		
Achat des immobilisations corporelles (page 22)	(12 088)	(7 016)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>101</u>	<u>34</u>
	<u>(11 987)</u>	<u>(6 982)</u>
Activités de financement		
Remboursement du financement à long terme	(1 779)	(1 701)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi	(610)	(322)
Réception des fonds pour les dépenses de capital	<u>3 850</u>	<u>1 450</u>
	<u>1 461</u>	<u>(573)</u>
Augmentation nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	9 992	7 198
Argent comptant et quasi-espèces (note 15)		
Début d'année	<u>(1 785)</u>	<u>(8 983)</u>
Fin d'année	<u>8 207 \$</u>	<u>(1 785) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementaux et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contient une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations de la propriété, des bâtiments, des routes et des structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédent/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux normes de comptabilité canadiennes du secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation des centrales électriques.

3. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a une facilité de prêt à taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux d'acceptation bancaire. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 mars 2021 avec une option de renouvellement de trois ans à la discrétion de la Commission. À compter du 31 mars 2017, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2016 – 1 371 416 \$). Prenant en considération les chèques et les dépôts dus, le montant rapporté sur l'état de la position financière à compter du 31 mars 2017 s'élève à nul \$ (2016 – 2 179 628 \$).

4. Revenu différé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (note 8)	8 \$	135 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	314	321
Divers	<u>1 961</u>	<u>860</u>
	<u>2 283 \$</u>	<u>1 316 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

4. Revenu différé (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie (suite)

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5 952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1 973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 996 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2017, il reste encore environ 314 285 \$ pour l'utilisation en 2018 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	26 390 \$	26 438 \$
Montant reçu pendant l'année pour les projets d'immobilisation	3 850	1 450
Amortissement	<u>(1 706)</u>	<u>(1 498)</u>
Fin d'année	<u>28 534 \$</u>	<u>26 390 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

6. Dette à long terme

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en avril 2027	21 951 \$	23 400 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	4 553	4 876
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>88</u>	<u>95</u>
	<u>26 592 \$</u>	<u>28 371 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2018	1 877 \$
2019	1 972
2020	2 071
2021	2 173
2022	2 285

7. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 mars 2017 s'élèvent à 3 121 208 \$ (2016 – 3 557 888 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut complétée pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, avec des extrapolations jusqu'en 2019 et mises à jour le 29 mars 2017. La dernière évaluation reflète les changements approuvés par la Commission en matière d'admissibilité et les montants maximaux de prestations payables à la cessation.

L'obligation réelle au 31 mars 2017 est de 2 331 209 \$ (2016 - 2 674 097 \$), ce qui correspond à l'évaluation actuarielle du 31 mars 2017 ajustée pour les avantages réels payés de 609 558 \$, incorporés dans une mise à jour datée du 29 mars 2017.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de préretraite déterminées (suite)

Information sur le régime de pension à prestations déterminées

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 121</u>	<u>3 558</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 121 \$</u>	<u>3 558 \$</u>

Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière

Obligation aux prestations, début d'année	3 558 \$	3 697 \$
Dépenses pour l'année	173	183
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(610)</u>	<u>(322)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 121 \$</u>	<u>3 558 \$</u>

Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes:

Coût actuel afférent du service	163 \$	170 \$
Frais d'intérêt	104	117
Amortissement du gain actuariel	<u>(94)</u>	<u>(104)</u>
	<u>173 \$</u>	<u>183 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 4,25% (2016 – 4,25%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

7. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 316 697 \$ (2016 – 2 318 548 \$), desquels 1 158 349 \$ (2016 – 1 159 274 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 mars 2017, les discussions en cours avec la province n'avaient aucune assurance que la commission ne sera pas responsable des coûts futurs. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

VFA, Inc. a passé en revue l'infrastructure grâce à des visites sur place et a préparé des estimations en utilisant des formules d'ingénierie standard. De plus, ils ont fourni à la Commission leur évaluation et un rapport sur la liste des exigences fournissant des coûts pour chaque composante de la stabilisation requise, ainsi que le moment où ces coûts devraient être engagés. Le personnel d'ingénierie de la Commission a examiné la liste et classé les coûts par année selon l'urgence et sur la base des fonds disponible, avec les exigences les plus urgentes abordées au cours des deux prochaines années. En outre, la Commission a entrepris plusieurs études pour déterminer l'infrastructure souterraine essentielle qui doit être remplacée, y compris les études sismiques, l'examen des vannes d'eau principales, le règlement géophysique et géotechnique et une enquête sur la stabilité.

L'obligation de stabilisation au 31 mars 2017 a été estimée à 29 414 141 \$ (2016 - 29 076 363 \$). Ceci représente une augmentation de 337 778 \$ par rapport à 2016 et a été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

Cette obligation représente la meilleure estimation de la Commission des coûts requis pour "stabiliser et mettre en veilleuse" les trois centrales électriques basées sur l'information ci-dessus. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace d'environ quatre ans et que les coûts augmenteraient de 1,5% par année, soit le taux d'inflation moyen de la construction industrielle de cinq ans selon Statistique Canada.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>29 076 \$</u>	<u>28 837 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation	<u>709</u>	704
Travaux qui se sont effectués pendant l'année	<u>(371)</u>	<u>(465)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>338</u>	<u>239</u>
Fin d'année	<u>29 414 \$</u>	<u>29 076 \$</u>

Dû à une baisse de valeur de cette propriété, aucune immobilisation n'a été inscrite. Ceci a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu des fonds au montant de 1 550 000 \$ de la part du ministère du Tourisme de la Culture et du Sport pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 7 800 \$ de ces fonds sont encore disponible pour 2018 et dans les années ultérieures. Le travail effectué en 2017 fut financé par d'autres subventions de la province.

Le travail réel effectué en 2017 de 371 254 \$ ont été terminés, dont 317 714 \$ ont été financés par des subventions reçues de la province.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

8. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Au cours de l'exercice, la Commission a subi des coûts annuels pour l'entretien et la sécurité dans tous les sites. Ces montants ont tous été reportés dans l'état des résultats d'exploitation et dans les dépenses d'entretien.

La Commission a embauché la société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour passer en revue les études existantes afin de mettre à jour les exigences nécessaires pour mettre les trois centrales électriques à un état prêt pour l'aménagement. Ce processus se poursuivra en 2018 et l'obligation de stabilisation des centrales électriques sera mise à jour selon les besoins.

9. Passif au titre des sites contaminés

La Commission rend compte des passifs environnementaux liés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés lorsque la Commission est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Actuellement aucun de ces sites contaminés ont été identifiés et donc aucun passif n'a été enregistré.

Les efforts de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des futurs passifs d'assainissement de l'environnement liés aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification de passif de la Commission pour les sites contaminés sera comptabilisée dans l'année où ils sont évalués comme probables et raisonnablement estimables.

10. Immobilisations

(en milliers de dollars)

	Amortissements		2017	2016
	Coût	cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	14 359 \$	-	14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135	-	17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	241 819	121 934 \$	119 885	118 341
Équipement et ameublements	44 148	39 406	4 742	4 297
Véhicules	4 887	3 160	1 727	975
	322 348	164 500	157 848	155 107
Travaux d'immobilisation en cours	765		765	225
	<u>323 113 \$</u>	<u>164 500 \$</u>	<u>158 613 \$</u>	<u>155 332 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	69 \$	63 \$	6 \$	13 \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

10. Immobilisations (suite)

Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget <u>2017</u>	Réel <u>2017</u>	Réel <u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 443 \$	4 230 \$	4 428 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>4 590</u>	<u>4 524</u>	<u>3 931</u>
	<u>9 033 \$</u>	<u>8 754 \$</u>	<u>8 359 \$</u>

11. Excédent accumulé

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédent (déficit) d'exploitation	<u>2 633 \$</u>	<u>(6 789) \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>130 079</u>	<u>128 942</u>
Non financé		
Dette à long terme	(26 592)	(28 371)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 121)	(3 558)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(29 414)</u>	<u>(29 076)</u>
	<u>(59 127)</u>	<u>(61 005)</u>
Excédent accumulé	<u>73 585 \$</u>	<u>61 148 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2017 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

12. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 13 288 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre.

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4,5% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de dix ans et les dates d'échéances sont en avril 2017 et en octobre 2022.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échéants en 2018. L'obligation totale pour les contrats de location-exploitation est d'environ 8 603 \$ en 2018.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

14. Intérêts débiteurs – nets

	Budget <u>2017</u>	Réel <u>2017</u>	Réel <u>2016</u>
		<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de l'intérêt	(30) \$	(138) \$	(48) \$
Dépense d'intérêt sur prêt	<u>1 513</u>	<u>1 420</u>	<u>1 550</u>
	<u>1 483</u> \$	<u>1 282</u> \$	<u>1 502</u> \$

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

15. État des flux de trésorerie

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	(3 236) \$	(302) \$
Inventaires – vendables et divers	100	274
Créditeurs	1 936	2 064
Paie cumulée	52	117
Produit constaté d'avance	967	(102)
Charges payées d'avance	<u>751</u>	<u>(357)</u>
	570 \$	1 694 \$
Argent comptant et quasi-espèces se composent de:		
Encaisse	424	395
Argent liquide tenu en banque / (dette bancaire)	<u>7 783</u>	<u>(2 180)</u>
	<u>8 207 \$</u>	<u>(1 785) \$</u>

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments, routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublements</u>	<u>Véhicules</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Coût								
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	233 117 \$	42 496 \$	4 086 \$	225 \$	311 418 \$	304 582 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	-	8 477	1 909	937	765	12 088	7 016
Cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(257)	(136)	-	(393)	(180)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours	-	-	225	-	-	(225)	-	-
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>241 819</u>	<u>44 148</u>	<u>4 887</u>	<u>765</u>	<u>323 113</u>	<u>311 418</u>
Amortissement cumulatif								
Début d'année	-	-	114 776	38 199	3 111	-	156 086	147 907
Acquisition – amortissement cumulatif	-	-	7 158	1 415	181	-	8 754	8 359
Cession – amortissement cumulatif	-	-	-	(208)	(132)	-	(340)	(180)
Fin d'année	-	-	<u>121 934</u>	<u>39 406</u>	<u>3 160</u>	-	<u>164 500</u>	<u>156 086</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>119 885 \$</u>	<u>4 742 \$</u>	<u>1 727 \$</u>	<u>765 \$</u>	<u>158 613 \$</u>	<u>155 332 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2017</u>	Réel <u>2017</u>	Réel <u>2016</u>
Coût des marchandises vendues	12 008 \$	14 871 \$	13 265 \$
Salaires, rémunérations et prestations	47 159	48 399	46 343
Ventes et divers	3 448	3 950	3 466
Réparation et entretien d'équipement	4 405	4 652	4 451
Matériel et ameublement	2 651	2 700	2 568
Publicité et promotion	2 793	3 050	2 684
Installations	7 025	6 772	6 793
Administration	2 980	3 067	3 274
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>520</u>	<u>-</u>
	<u>82 469 \$</u>	<u>87 981 \$</u>	<u>82 844 \$</u>